

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Dispositif Protis : Associations Cerveau Point Comm, Andromède, I.E.S.F.
Provence et Tous Chercheurs.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé dans le cadre du programme Protis :

- d'attribuer les subventions suivantes :
 - 5 000 € à l'association Cerveau Point Comm pour l'organisation de la Semaine Internationale du Cerveau et ses interventions dans différents collèges du département favorisant l'accès à l'expérimentation scientifique pour les collégiens,
 - 16 000 € à l'association Andromède pour l'organisation de l'exposition "Climat sur les planètes" et ses actions en direction des collégiens et du grand public,
 - 2 000 € à l'association I.E.S.F Provence pour ses actions de promotion des métiers d'ingénieurs et des métiers scientifiques auprès des collégiens,
 - 6 400 € à l'association «Tous Chercheurs» pour l'organisation des stages pratiques d'immunologie, et pour son action de porteur de cordée «Des études Scientifiques pourquoi pas moi ? » en direction des collégiens.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer des conventions avec les bénéficiaires, conformément aux conventions-types prévues à cet effet,

Les dépenses correspondantes, seront financées au budget départemental 2016 chapitre 65 fonction 23 article 6574, dont les dotations sont suffisantes.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée